

Décision n° 2024.117 Marchés et avenants pour le mois d'Avril 2024

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2021F02 du 5 juillet 2021 portant modification des délégations du Conseil Municipal au Maire, par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire certaines missions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Il convient d'informer le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation, pour le mois d'avril 2024,

Le Maire de la ville de Marmande,

A décidé de conclure et signer les marchés et avenants mentionnés dans les annexes ci-jointes

Précise que l'ensemble des actes de procédures et marchés correspondants sont tenus à la disposition des élus et de toute personne en demandant la consultation sous réserve du secret industriel et commercial.

*En application de l'article L.2122.23 du Code Général
des collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision
lors de la prochaine séance du Conseil Municipal*

Fait à Marmande, le 3 mai 2024
Le Maire de Marmande,
Joël HOCQUELET

The block contains a circular official stamp of the Mayor of Marmande, Lot-et-Garonne. The stamp features the text 'MAIRIE DE MARMANDE' and 'Lot-et-Garonne' around a central emblem. Overlaid on the stamp is a large, stylized handwritten signature in blue ink.